

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT ORT
(OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES)**

N°20230509-02

Rapporteur : Maxime BERARD

Annexe : Convention PVD - ORT

Synthèse et exposé des motifs

Guillestre est lauréate du programme lancé par l'Etat dénommé « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en les accompagnant dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il doit permettre aux collectivités de mener à bien et d'accélérer la réalisation de leurs projets.

Il a pour objectif de renforcer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, et le maillage territorial en permettant aux communes de répondre aux enjeux d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, de développement des services et des activités et de valorisation du patrimoine bâti et paysager. Le programme « Petites Villes de Demain » se donne également pour objectif de conforter leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial.

La convention d'adhésion avait été signée le 11/05/2021 pour 18 mois, puis prolongée de 6 mois. Elle arrive donc à son terme le 11/05/2023.

Le comité de pilotage « petites villes de demain » co-présidé par la commune et la communauté de communes s'est réuni le 20/04/2023 pour valider la convention opérationnelle Petites villes de demain valant ORT (Opération de Revitalisation des Territoires), jusqu'au 11/05/2028.

Les ambitions du territoire qui ont permis de définir le plan d'actions sont les suivantes (travaillées en cohérence avec les documents stratégiques communaux, intercommunaux et supra : PLU, charte PNR, projet de territoire PETR...) :

- 1 – Enjeux socio-économiques,
- 2 – Enjeux paysagers, patrimoniaux, architecturaux,
- 3 – Enjeux liés aux déplacements et stationnement,
- 4 – Enjeux environnementaux.

Le programme d'actions validé en comité de pilotage s'articule autour de 5 orientations :

- 1- Habiter Guillestre,
- 2- Aller, venir, se déplacer,
- 3- S'épanouir et vivre à Guillestre,
- 4- Faire rayonner Guillestre,
- 5 - S'inscrire dans une énergie durable et locale.

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'avis favorable du comité de pilotage de valider la convention opérationnelle Petites villes de demain, valant ORT ;

VU la convention relative à l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 23 mars 2017 ;

VU la convention d'adhésion au programme Petite ville de demain signée le 11 mai 2021 ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **VALIDE** le plan d'actions proposés dans le cadre de la convention petites villes de demain valant ORT ;
- **VALIDE** le périmètre ORT ;
- **VALIDE** la convention Petites villes de demain valant ORT ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer la convention opérationnelle Petites villes de demain valant ORT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

